



Strasbourg, 14 mai 2024

CDDEM(2024)6

**COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE
(CDDEM)**

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PARAMETRES D'APPLICATION ET
DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DEMOCRATIQUES DE REYKJAVIK
(GT-P)**

Mandat du groupe de travail sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des principes démocratiques de Reykjavík (GT-P)

Adopté par le CDDEM lors de sa 1st réunion plénière (13-14 mai 2024)

Tâche

Sous l'autorité du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), le Groupe de travail sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavík pour la démocratie (GT-P) est chargé d'achever le travail suivant, dans les délais impartis :

	Date limite ▼
Paramètres visant à faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavík et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe afin de promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans tous les États membres	31/12/2025

Chronologie

La tâche du GT-P comprend les étapes suivantes, à réaliser dans les délais suivants :

	Date limite ▼
Schéma des paramètres (soumis à l'examen et à la discussion lors de la 2 ^e réunion CDDEM)	Octobre 2024
Première version, suite à la discussion et aux orientations du CDDEM fournies lors de la 2 ^e réunion du Comité	Février/mars 2025
Projet révisé, suite à la discussion et aux orientations du CDDEM fournies lors de la 3 ^e réunion du Comité	Juin 2025
Consultations (publiques) sur les paramètres	Juin/Juillet 2025
Projet final pour approbation par le CDDEM	Octobre 2025

Composition

Tous les États membres peuvent désigner des représentant·e·s et/ou des expert·e·s indépendant·e·s et participer au groupe de travail GT-P. Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour des expert·e·s de sept États membres, en tenant compte notamment de l'expertise pertinente, de la représentation géographique, de l'équilibre des sexes et de la diversité des systèmes juridiques. Il prendra également en charge les frais de voyage et de séjour de deux expert·e·s indépendant·e·s nommé·e·s au groupe de travail par la Secrétaire Générale.

Les autres États membres peuvent désigner des représentant·e·s à leurs propres frais. Les institutions et organismes ayant le statut de participant ou d'observateur auprès du CDDEM peuvent également désigner des représentant·e·s au groupe de travail, sans prise en charge des frais. Les expert·e·s participant au groupe de travail doivent être spécialisé·e·s dans les domaines couverts par les principes de Reykjavík pour la démocratie, et en particulier les sujets suivants : planification, élaboration et mise en œuvre de politiques dans le domaine de la démocratie, méthodes et techniques d'évaluation de la démocratie, de la société civile et de la participation des citoyens à la vie politique et publique et aux élections.

Les candidatures pour être membre du groupe de travail GT-P, avec prise en charge des frais, sont soumises au Secrétariat. Le projet de liste des candidat·e·s dont les frais sont pris en charge par le Conseil de l'Europe est communiquée aux membres du CDDEM avant la deuxième réunion plénière du Comité, et elle sera arrêtée par vote à bulletin secret lors de ladite réunion.

Méthodes de travail

Le groupe de travail GT-P peut tenir jusqu'à quatre réunions, en format hybride ou en ligne : une/deux en 2024 et deux/trois en 2025. Les consultations écrites et les réunions en ligne supplémentaires sont encouragées, si nécessaire. Le GT-P est en outre encouragé à tenir des consultations avec d'autres entités au sein et en dehors du Conseil de l'Europe, y compris des organisations non gouvernementales. Il peut désigner un rapporteur, un groupe de rédaction ou les deux, et/ou s'appuyer sur les contributions d'expert·e·s consultant·e·s.

Les dispositions de la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail sont applicables mutatis mutandis aux méthodes de travail du GT-P.

Documents de référence

Le groupe de travail GT-CS devrait prendre en compte les normes, rapports et documents pertinents produits sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'autres organisations, notamment :

Sélection de documents de référence

Le groupe de travail GT-P devrait prendre en compte les normes, rapports et documents pertinents produits sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'autres organisations, notamment :

- [Déclaration de Reykjavik](#) - Unis autour de nos valeurs
- La [Convention européenne des droits de l'homme](#) (STE n° 005) (avec les [protocoles](#) correspondants)
- Note d'information sur la mise en œuvre des principes démocratiques de Reykjavík [[CDDEM\(2024\)1](#)]
- [Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe 2023](#) : Démocratie, droits de l'homme et État de droit - Invitation pour un nouvel engagement en faveur des valeurs et des normes du Conseil de l'Europe
- [Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe 2021](#) : Démocratie, droits de l'homme et État de droit - Un renouveau démocratique pour l'Europe
- [Feuille de route du Secrétaire Général](#) sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027 (SG/Inf(2023)28)
- Recommandation [CM/Rec\(2023\)6](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la démocratie délibérative
- Recommandation [CM/Rec\(2023\)5](#) du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de bonne gouvernance démocratique
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)6](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la protection de la jeunesse, de la société civile et des jeunes, et le soutien à la participation aux processus démocratiques
- Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe
- Recommandation [CM/Rec\(2018\)4](#) sur la participation des citoyens à la vie publique locale (voir

également [les lignes directrices](#) du Comité des Ministres de 2017 relatives à la participation civile à la prise de décision ainsi que la [participation civile aux processus décisionnels - Aperçu des normes et pratiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe](#) ; et la [boîte à outils sur la participation civile à la prise de décisions](#))

- Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe
- Recommandation [CM/Rec\(2003\)3](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
- [Recommandation 2232 \(2022\) de l'Assemblée parlementaire](#) « Sauvegarder et promouvoir une démocratie véritable en Europe » (ainsi que la [Résolution 2437 \(2022\)](#) et le Rapport [Doc. 15486](#))
- [Études et avis](#) pertinents de la Commission de Venise
- [Guides des articles](#) pertinents concernant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme
- Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE-BIDDH sur la liberté d'association ([CDL-AD\(2014\)046](#))
- Recommandation [CM/Rec\(2017\)5](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes pour le vote électronique
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)12](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales
- [Lignes directrices](#) du Comité des Ministres sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus électoraux dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (9 février 2022)
- Code de bonne pratique en matière électorale de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2002\)023rev2-cor](#))
- Recommandation [CM/Rec\(2010\)12](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les juges : indépendance, efficacité et responsabilités et exposé des motifs
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)2](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la responsabilité démocratique des représentants élus et des organes élus aux niveaux local et régional
- Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'éthique publique ([CM\(2020\)27-addfinal](#))
- [Résolution 1154 \(1998\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Fonctionnement démocratique des parlements nationaux » et [rapport](#) y afférent
- [Résolution 2537 \(2024\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Relations entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie » et [rapport](#) y afférent
- Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur la séparation des pouvoirs ([CDL-PI\(2020\)012-e](#))
- Paramètres de la Commission de Venise sur les relations entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie : une liste de contrôle ([CDL-AD\(2019\)015](#))
- Convention pénale sur la corruption ([STE n° 173](#))
- Convention civile sur la corruption ([STE n° 174](#))
- Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption ([STE n° 191](#))
- Convention relative au blanchiment, au dépitage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme ([STCE n° 198](#))
- Recommandation [CM/Rec\(2017\)2](#) sur la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique
- Recommandation [R \(2003\) 4](#) sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales
- Recommandation [R \(2000\) 10](#) sur les codes de conduite pour les agents publics, y compris un modèle de code de conduite pour les agents publics (en annexe) - [Exposé des motifs](#)
- Recommandation [CM/Rec\(2014\)6](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet
- Recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias
- Recommandation [CM/Rec\(2018\)1](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur le pluralisme des médias et la transparence de la propriété des médias
- Recommandation [CM/Rec\(2018\)2](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les rôles et responsabilités des intermédiaires de l'internet

- Recommandation [CM/Rec\(2022\)4](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)11](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)16](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la lutte contre le discours de haine
- Résolution des Nations Unies [A/RES/55/96](#) « Promouvoir et consolider la démocratie »
- Objectifs 5, 11 et surtout 16 de [l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) des Nations Unies
- OCDE [Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques](#) : Attraper la vague délibérative
- [UE Plan d'action européen pour la démocratie](#)
- [Paquet défense de la démocratie de l'UE](#)